

Ludon-Médoc, le 10 septembre 2025

Courrier aux Parlementaires

Objet : Chasses patrimoniales de la palombe et de l'alouette au filet

Monsieur, Madame,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour votre soutien constant, qui a permis ces derniers jours, la signature et la publication de nouveaux arrêtés ministériels autorisant la chasse de l'alouette aux filets. Votre engagement en faveur de nos traditions cynégétiques et de la ruralité est largement salué par l'ensemble des chasseurs de Gironde.

Cependant, à peine publiés, ces arrêtés font déjà l'objet de recours devant le Conseil d'État à l'initiative de l'association *One Voice*, farouchement opposée à toute pratique de chasse. Leur stratégie, fondée sur un harcèlement juridique systématique, vise surtout à mobiliser l'opinion publique à travers des arguments émotionnels et démagogiques, dépourvus de fondement scientifique. Plutôt que d'encombrer les tribunaux, cette association ferait mieux d'œuvrer concrètement, comme le font les fédérations des chasseurs, à l'amélioration des milieux naturels.

Dans ce contexte, il est indispensable que le Ministère de la Transition écologique défende avec la plus grande fermeté ses nouveaux arrêtés. L'expérience de 2022, marquée par une défense minimale ayant conduit à l'annulation de la chasse de l'alouette au filet, ne doit en aucun cas se reproduire.

Nous demandons également que les fédérations de chasseurs, directement concernées et disposant d'expertises précieuses, puissent être pleinement entendues par la juridiction, par l'intermédiaire de leurs avocats. Il en va du respect du principe d'égalité devant la justice et de la garantie d'une décision fondée sur l'ensemble des éléments techniques et scientifiques disponibles.



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE**

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX  
fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - [www.chasseurs33.com](http://www.chasseurs33.com)

À cette situation déjà complexe s'ajoute un nouveau motif de préoccupation : nous avons appris, le 3 septembre dernier, que les arrêtés autorisant la chasse de la palombe au filet dans les cinq départements du Sud-Ouest (Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques) sont également contestés par *One Voice*. Le Ministère avait pourtant affirmé que seul le Gers était concerné. Or, des documents officiels attestent qu'une demande d'annulation globale avait été déposée dès le 14 avril. Cette révélation soulève des interrogations quant à la transparence de l'information et à la confiance que nous pouvons accorder aux services compétents.

Dans un tel climat, où l'action politique semble parfois freinée par une administration omniprésente, nous sollicitons votre intervention déterminée afin que le Ministère assure une défense sans faille, en collaboration avec les fédérations de chasseurs. Toutes les conditions scientifiques, juridiques et techniques démontrent que les chasses aux filets de la palombe comme de l'alouette sont conformes au droit français et européen.

Nous vous confirmons par ailleurs qu'à ce jour, la Commission européenne n'a toujours pas saisi la Cour de justice de l'Union européenne. La forte mobilisation des élus locaux, et notamment des maires du Sud-Ouest, a sans doute contribué à cette situation poussant Madame la Ministre de la Transition Ecologique à intervenir. Pour notre part, nous avons transmis directement à la Commissaire européenne, Madame Jessica Roswall, un mémorandum contenant toutes les réponses aux interrogations restées sans suite de la part de l'État français depuis plusieurs années.

Enfin, de nouveaux arrêtés concernant la chasse du pigeon ramier au filet sont actuellement en préparation. Ils visent à actualiser des textes anciens pour les adapter aux nouvelles attentes sociétales. Lorsque ces textes seront soumis à signature, nous aurons de nouveau besoin de votre appui pour garantir leur adoption et leur sécurisation juridique.

Nous insistons sur le caractère profondément inéquitable du combat actuel :

- d'un côté, des associations anti-chasse disposant de moyens juridiques considérables et usant d'un militantisme procédurier,
- au centre, un ministère qui peine à affirmer une défense solide et cohérente,
- et de l'autre, des fédérations de chasseurs trop souvent tenues à l'écart des débats, alors même qu'elles détiennent l'expertise technique, scientifique et juridique nécessaire.

Il en résulte une incompréhension et un sentiment d'abandon chez des milliers de chasseurs et de familles rurales, attachés à leurs traditions et désireux de contribuer sereinement à la vie de nos territoires.

Nous comptons sur votre vigilance et sur votre engagement afin que la voix de la ruralité et des chasseurs de Gironde soit pleinement entendue et respectée.

Veillez croire, Monsieur, Madame, en l'assurance de notre considération respectueuse et de notre attachement à un dialogue constructif et équilibré.



Thibault VARENNE

Président de la FDC33



Henri SABAROT

Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine  
Conseiller Technique FDC 33

PS : Même courrier à :

- Nathalie DELATTRE Ministre déléguée - Sénatrice
- Edwige DIAZ Députée de la Gironde
- Pascale GOT Députée de la Gironde
- Laurence HARRIBEY Sénatrice
- Florence LASSARADE Sénatrice
- Sophie METTE Députée de la Gironde
- Florent BOUDIE Député de la Gironde
- Thomas CAZENAVE Député de la Gironde
- Hervé GILLE Sénateur
- Alain ROUSSET Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Jean-Luc GLEYZE Président du Conseil Départemental de la Gironde